

SOUSSIONS DEMANDÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

VENTE D'UNE PELLE À VAPEUR ET WAGONS À BASCULE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant en suscription les mots "Soumission pour pelle à vapeur et wagons à bascule, Ottawa", seront reçues jusqu'à midi, lundi, le 21 juillet 1919, pour l'achat d'une pelle à vapeur du type Bucyrus, de 70 tonnes, ayant une capacité de 2½ verges, et de dix wagons à bascule (lequel outillage est en bon état, à l'exception de la boîte ou boiserie des wagons à bascule), qui se trouvent dans la cour de la rue Booth, Ottawa, Ont.

On recevra des soumissions pour le tout ou pour une partie seulement de l'outillage ci-dessus mentionné. Un chèque égal à dix pour cent (10 pour 100) du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics, et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur, dont la soumission aura été acceptée, refuse de conclure le marché. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant. Les soumissions devront porter les signatures complètes des soumissionnaires.

On peut examiner l'outillage ci-dessus mentionné tous les jours de la semaine, entre 7 a.m. et 5 p.m., à la cour de la rue Booth, Ottawa, en s'adressant au surintendant des édifices publics, rue Queen, Ottawa.

Le dit outillage devra être enlevé par l'acheteur dans le cours des deux semaines qui suivront la date de l'acceptation de sa soumission.

L'acheteur devra payer comptant avant de prendre possession de l'outillage.

Un prix séparé pourra être mentionné pour chaque item.

Le ministre se réserve le droit de refuser aucune ou toutes les soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 8 juillet 1919.

TUNNEL DE CHAUFFAGE RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mercredi le 16 juillet 1919, des soumissions pour la construction de tunnels en béton pour l'installation des tuyaux principaux à vapeur, à partir de l'édifice de l'Est jusqu'à l'édifice Langevin, et aussi à partir de l'édifice de l'Est jusqu'au bureau de poste de la cité, Ottawa, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour tunnels de chauffage, rue Wellington, Ottawa, Ont."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumissions aux bureaux de l'architecte en chef, du ministre des Travaux publics, Ottawa.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministre conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 7 juillet 1919.

VENTE D'UN ÉDIFICE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription: "Soumission pour démolition, enlèvement et achat de l'édifice temporaire des Postes, Calgary, Alta", seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 23 juillet 1919, pour la démolition, l'enlèvement et l'achat du bâtiment temporaire des postes à Calgary, situé sur les lots nos 17 à 20, inclusivement, du bloc n° 52, ayant une façade de 100 pieds sur la 7e avenue et 130 pieds sur la 2e rue est, d'après la carte de la cité de Calgary, enregistrée au bureau des titres des terrains pour le district d'enregistrement des terres de l'Alberta-Sud et plan "A", Calgary, tous les matériaux devant être enlevés en dedans des trente jours qui suivront l'acceptation de la soumission.

Sur demande faite à Leo Dowler, architecte résident, 491 édifice Lougheed, Calgary, on pourra se procurer des formules de soumission et un état des quantités de matériaux qu'on estime être contenues dans ce bâtiment.

On ne considérera aucune soumission qui n'est pas faite sur les formules fournies par le département et selon les conditions y énumérées.

Il faudra accompagner chaque soumission d'un chèque accepté sur une banque autorisée, payable à la demande du ministre des Travaux publics, équivalant à 10 pour 100 du montant de la soumission.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 30 juin 1919.

SOUSSIONS POUR CHARBON.

Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à midi, vendredi, le 25 juillet 1919, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans les provinces d'Ontario et de Québec, lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral, Ontario et Québec."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant au ministre des Travaux publics et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministre, conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunts de guerre et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 3 juillet 1919.

SOUSSIONS POUR LE COMTÉ DE MONTMAGNY.

Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mardi, le 5 août 1919, des soumissions pour la construction d'un prolongement au quai de l'est, à la station de Quarantaine, Grosse-Ile, comté de Montmagny, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour le prolongement du quai de l'est, à Grosse-Ile, P.Q."

LE BÉTAIL PERDU EN EUROPE OUVRE UN MAR- CHÉ OUTRE-MER

Le commissaire canadien du bétail fait ressortir les conditions avantageuses offertes à l'exportation.

SPLENDIDE OPPORTUNITÉ.

Au sujet du commerce canadien en fait d'exportation du bétail, la "Gazette Agricole", publiée par le ministre de l'Agriculture, vient de donner les intéressants renseignements qui suivent:

Tant devant le comité d'agriculture et de colonisation de la Chambre des Communes qu'à la conférence des éleveurs, tenue à Ottawa en mai dernier, M. H. S. Arkell, commissaire du bétail, a expliqué les conditions existantes en Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens, par rapport à leur besoin pressant de bestiaux et de produits s'y rapportant. M. Arkell s'est occupé surtout de la situation quant à ce qui concerne les œufs et les volailles, le bœuf, le boeuf, les chevaux et les moutons.

Avant la guerre, le Royaume-Uni importait 40 pour 100 des œufs et 30 pour 100 des volailles nécessaires à sa consommation et plus de la moitié de cette importation provenait de la Russie, de la Roumanie, de la Galicie et des pays des Balkans. Ces pays, comme le fait remarquer M. Arkell, souffrent d'une grande disette de ces produits et il est probable qu'ils n'en pourront fournir que des quantités très limitées pour plusieurs années à venir. On estime qu'il y a cent quatre-vingts millions de volailles de moins sur le continent européen qu'il y en avait avant la guerre. De l'avis des éleveurs de volailles outre-mer et de ceux qui sont à étudier ici les possibilités de ce genre d'exportation, le Canada pourrait développer l'industrie des volailles et des œufs durant une période de temps considérable, assurant par là même au pays des revenus financiers qui rivaliseraient avantageusement avec ceux produits par d'autres genres d'exportations d'animaux vivants.

On assure aussi que la perspective de continuer le commerce du bœuf sur des bases toujours aussi avantageuses est des plus encourageantes. Le Danemark qui avait avant la guerre plus de deux millions de pores en a aujourd'hui moins de sept cent mille. Ses exportations au Royaume-Uni ont été réduites de plus de deux millions de quintaux, en 1916, à vingt et un mille quintaux l'année dernière. Les mêmes conditions s'appliquent au cas de la Hollande. Le sur-

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministre des Travaux publics, à Ottawa; aux bureaux des ingénieurs de district à Montmagny, P.Q., à l'édifice du bureau de poste, Québec, P.Q., et à l'édifice Shaunnessy, Montréal, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministre conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$20, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

L'ARTILLERIE À VIMY.

Selon le rapport du ministre de la Milice outre-mer, l'artillerie du corps d'armée canadien a employé 848 canons contre l'ennemi à Vimy, 466 à la côte 70, 587 canons à Passchendaele et 564 canons dans l'engagement de mars-avril 1918.

plus de ces pays qui peut être exporté est dirigé plutôt vers les états de l'Europe centrale. Vu le défaut de subsistance, on considère qu'il est peu probable que la production du porc dans les pays européens puisse reprendre son état normal avant bien longtemps. Les boucheries irlandaises ont été réduites à environ un quart du rendement d'avant-guerre. Les observations de M. Arkell l'ont porté à conclure que la meilleure ligne de conduite à suivre serait de développer notre commerce avec le Royaume-Uni en fait de flanes spéciaux de Wiltshires, un produit maintenant en grande demande et qui n'a jamais eu une aussi bonne réputation là-bas qu'actuellement.

Le bœuf canadien doit entrer en compétition avec celui de l'Argentine et de l'Australie, où les frais de production sont moins élevés qu'au Canada. L'avantage offert au Canada serait de spécialiser le commerce d'un bétail plus léger que celui de production australienne ou sud-américaine. Les changements opérés dans les conditions du labour et de l'existence en Angleterre, causés par la hausse des salaires payés, ne pourront qu'augmenter la demande pour un bœuf plus léger que celui qu'on y a eu jusqu'ici, à des prix qui seront avantageux pour le producteur canadien. Dans tous les pays d'Europe, le bétail est en grande demande. La Belgique, la France, la Roumanie, la Pologne et l'Italie ont besoin de bestiaux, surtout pour fins d'élevage et de pâturage. On ne croit pas que l'Irlande puisse fournir autant de bétail de magasin qu'auparavant. La demande de bétail en Europe, aux Etats-Unis et possiblement dans le Royaume-Uni, est de nature à justifier la continuation de la production au même taux maintenu durant la période de la guerre.

Dans le commerce des chevaux, deux lignes sont ouvertes aux éleveurs du Canada: d'abord un commerce permanent en chevaux lourds avec la mère patrie, puis un commerce de chevaux pesant de 1,000 à 1,300 livres avec les pays de l'Europe centrale. En Grande-Bretagne, les chevaux de trait rapportent de 150 à 170 guinées. La Roumanie, la Serbie et les pays des Balkans sont pratiquement dépourvus de chevaux, ou même de bœufs, pour cultiver la terre. L'Italie, la France et la Belgique sont pour ainsi dire aussi mal partagées sous ce rapport. Ces pays seraient heureux d'avoir les classes de chevaux dont l'ouest du Canada a un surplus, les animaux plus légers qui sont semblables à ceux pour lesquels les pays des Balkans paient actuellement de 4,000 à 5,000 marcs chacun (\$800 à \$1,000).

Les éleveurs de moutons, surtout en Ecosse, éprouvent une disette remarquable de bétail à apprêter pour le marché. L'approvisionnement de l'Irlande a été réduit, alors que la demande du monton a considérablement augmenté par suite du manque d'autres viandes. Ces conditions offrent un marché avantageux pour les agneaux qu'on tue en si grand nombre au Canada avant qu'ils n'aient été proprement engraisés.

Après avoir étudié le commerce des produits du bétail et parcouru la zone de la guerre où les Canadiens ont combattu en 1917 et 1918, M. Arkell est convaincu que les cultivateurs du Canada devraient s'organiser comme l'a fait l'armée canadienne pour sa tâche spéciale, dans le but de développer un commerce qui rendrait le pays prospère et qui lui permettrait de prendre son juste rang, tant nationalement que commercialement, parmi les nations du monde et sur une base à la hauteur des services rendus et des sacrifices accomplis au cours des quatre années de la guerre.